



PARTOUT
POUR TOUS



L'info du CSEE DO Grand Ouest

28 et 29 Mai 2020

ASC 2020 / Vos vacances ...

Il y a peu de temps nous vous informions que la CFDT proposerait lors du prochain CSE une résolution portant sur une mesure exceptionnelle pour vos vacances

Pour la CFDT il était nécessaire d'agir sans attendre. Nos vacances vont être fortement impactées aussi nous proposons **de mettre en place une prestation pour l'ensemble des salariés:**

Chèques Vacances sans épargne et sans demande préalable.

Cette mesure financièrement réalisable (le budget ASC permettant de la mettre en œuvre immédiatement) pouvait être étendue à l'ensemble des salariés de la DO GO et ce dès le mois de Juin pour une réception au plus tard début juillet. L'organisation syndicale FO nous a rejoints sur cette proposition mais malheureusement une nouvelle fois les organisations Sud, CGT et CFE/CGC ont rejeté massivement notre proposition.

Les salariés de la DOGO seront donc une nouvelle fois perdants et devront attendre l'ouverture du site CSEE DOGO (prévu fin juin) pour pouvoir effectuer leur commande de chèques vacances avec épargne et attendre le traitement de celle-ci avant de recevoir leur dû.

Comment faire simple lorsque l'on peut faire compliquer !

La CFDT continuera toute au long de cette mandature à défendre vos droits et faire entendre votre demande : Une enveloppe unique pour faire ce que vous souhaitez, quand vous le souhaitez avec qui vous le souhaitez.

Le budget ASC est le vôtre et à ce titre son utilisation ne concerne que vous !



Réouverture des sites Tertiaires

Le télétravail prévaut jusqu'au 31 août. La réouverture des sites tertiaires se fera progressivement sur notre territoire. Ces ouvertures se feront sous 4 conditions :

- ◆ Nettoyage dit « zéro » : nettoyage renforcé avec l'utilisation de produit virucide
- ◆ Equipement en nombre suffisant pour les salariés : masques, gel
- ◆ Balisage au sol du sens de circulation dans les bâtiments
- ◆ Gestion du volume de personnes présentes dans le bâtiment : maximum 50% incluant le nomadisme
- ◆ Le port du masque sera obligatoire.

Cfdt: Les élus CFDT demandent auprès de l'entreprise, de rester vigilants sur les conditions de travail des télétravailleurs :

- Certains télétravailleurs nous rapportent un sentiment d'isolement et se sentent exclus de l'entreprise
- La ligne managériale de 1er niveau voit sa charge de travail augmenter de manière exponentielle
- En cette période de télétravail occasionnel qui se prolonge, l'entreprise se doit de fournir les moyens associés (fauteuil, grand écran, casque, souris, tapis de souris ainsi que le matériel pour les personnes en situation de handicap,...). Point positif la création d'un Drive afin que les salariés puissent récupérer leurs matériels ou documents sur prise de RDV.
- Les télétravailleurs en situation de souffrance ou d'isolement doivent avoir la possibilité d'accéder à un site dès leurs réouvertures.

Cfdt: La CFDT regrette que les organisations syndicales n'aient pas été associées à l'élaboration du Plan de Reprise d'Activité. A son initiative, les élus du CSE ont obtenu la tenue d'un CSE exceptionnel sur le Plan Reprise d'Activité. Il est à regretter que l'obtention de ce CSE exceptionnel se fasse dans le cadre d'un vote d'une résolution des élus du CSE et non pas proposer par l'entreprise dans l'optique d'un dialogue social constructif.

Lors de la présentation du dossier sur les ouvertures des boutiques des dimanches et jours fériés au CSE de février, les élus Cfdt ont demandé que la Commission Santé et Sécurité au Travail (CSSCT) de l'AD, étudie ce dossier en vue de présenter un rapport aux élus du CSE afin de rendre un avis. Dès le CSE de février, les élus Cfdt ont demandé une prise en charge, par l'entreprise, des frais de repas et de garde d'enfant induit. Malheureusement pendant cette période, la crise sanitaire est arrivée, rendant compliqué la création d'un rapport (impossibilité pour les élus de rencontrer les salariés des boutiques en confinement). L'ensemble des organisations syndicales n' pas souhaité, au vue de ce contexte et l'absence d'un rapport de la CSSCT, émettre un avis sur ce point au CSE du mois de mai (nous souhaitons reporter cet avis au mois de juin). Dans un environnement de dialogue social inexistant au sein de la DOGO où l'entreprise ne prend pas en compte l'avis des salariés ni de leurs représentants, Le Président du CSE a considéré que l'avis sur ce dossier était réputé rendu.

Cfdt: Néanmoins les élus Cfdt ont obtenu :

- ◆ Le remboursement sur note de frais via Onéo des repas du midi pour les dimanche et jours fériés
- ◆ Le remboursement de garde d'enfant
- ◆ La présence d'un vigile pour toutes les boutiques les dimanches et jours fériés

Cfdt: Nous dénonçons que le travail des jours fériés sur les boutiques de Normandie Centre ne soit pas basé sur le volontariat comme cela se pratique sur l'AD Ouest.

Cfdt: La Cfdt réaffirme son opposition au travail des salariés les dimanches et les jours fériés. L'ouverture des dimanches a d'importantes conséquences sur les effectifs nécessaires pour faire fonctionner les boutiques les semaines précédentes et suivantes.

Cfdt: Pour les élus Cfdt, toutes les heures supplémentaires générées par ces ouvertures doivent pouvoir se traduire par des recrutements externes.

Dans le cadre de la multilatérale de l'Agence Distribution Ouest du mercredi 20 mai, son directeur nous annonçait une réouverture progressive des boutiques avec un effectif complet.

Les élus Cfdt s'interrogent sur le bienfondé de cette décision en termes de sécurité sanitaire sur l'ensemble des boutiques de la Direction Orange Grand Ouest.

Toutes les boutiques seront-elles adaptées à ces effectifs notamment dans les espaces de vie et lieu de stockage ? Pouvez-vous nous assurer que les distanciations entre salariés et l'espace de 4m² individuel seront bien respectées ? Comment allez-vous gérer le sureffectif du samedi où une grande partie des salariés sont présents en boutique ? Comment allez-vous résoudre les problèmes de restauration et de la pause déjeuner ?

Les élus Cfdt demande à la Direction de leur fournir les plannings par semaine avec : les effectifs présents dans chaque boutique, les effectifs non présents et leurs différents statuts d'absences (télétravail, congés, gardes d'enfants (2+3), maladie, formation).

Nous vous demandons également la fermeture méridienne des boutiques qui n'ont pas de back office assez grand pour accueillir en toute sécurité les salariés y compris dans les centres commerciaux.

Nous vous rappelons qu'à l'origine, cette multilatérale était destinée à une présentation sur la répartition des objectifs dans le cadre de la PVC et que l'ordre du jour a été changé unilatéralement par la direction de l'ADO sans en avertir les délégations syndicales participantes.

Les élus souhaitent avoir rapidement des réponses et resterons vigilants au respect des mesures sanitaires dans chaque boutique du périmètre de la DOGO.



• **DS Coordinatrice Cfdt et RS de ces séances :** Nicole NARAÏNEN • Jean François GRELIER

• **Vos élu-es titulaires au CSE Direction Orange Grand Ouest :**

Henda MATHLOUTHI, Arnaud AUTRET, Laurence AVRIN, Véronique SEKMA, Vincent BO-DIGUEL, Laurent BRAS, Catherine FAUGEROUX, Valérie LE GOUPIL, Gilles BARBIER, Jacques BOURTHOURAULT, Franck LE SAUZE.

• **Vos élu-es suppléant-es :**

Margot DUBOIS, Jean-Daniel CHANU, Mireille VIVIER, Corinne BLANCHARD, Hassan DOUASSE, Alain ABADIE, Rozenn Le Hir, Marie-Pascale SAUPIN, Jean-Paul Leray, Régis GARREAU, Olivier LE DOUARIN